

**Extrait du Procès-verbal
des Délibérations du Conseil Municipal**

Nombre de
Conseillers:
élus : 19
en fonction : 19
présents : 16

Séance du 07 juillet 2009

sous la présidence de M. Francis WOLF
Maire

Présents : M. AMMANN Joseph - M. BIETH Alain - M. GLASSER Arnaud - M. GWISS Jean-Luc - Mme HARTER Simone -
Mme KAPPS Brigitte - M. KLEIN Jeannot - M. KUHN Joseph - Mme LAUSECKER Geneviève - Mme MATHERN
Bernadette - M. MITTELHAEUSER Gérard - M. MULLER Eric - Mme MUNCHENBACH-KELLER Marie-Louise - M.
SCHERER Maurice - Mme SCHNEIDER Béatrice

Absents excusés : M. FLECK André (pouvoir à Mme Lausecker G.) - Mme HEITZ Christine (pouvoir à Mme Schneider B.)

Absente : Mme JAECK Elisabeth

2. Acquisition des terrains cadastrés section 33 n°189, n°190 et n°324

Le Maire rappelle au Conseil qu'il s'était engagé à rencontrer M. François KEITH afin de négocier un prix d'acquisition pour ses parcelles cadastrées section 33 n°189 (29,29 ares), n°190 (28,12 ares) et n°324 (11,58 ares) situés en zone ND1 du Plan d'Occupation des Sols.

Il informe les élus de l'estimation du Service du Domaine du Bas-Rhin datée du 28 mai 2009 : 46 € l'are soit un total de 3 173 € pour les 3 parcelles

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

► **DECIDE** d'acquérir les terrains suivants sous réserve de l'accord du propriétaire:

Section 33 - parcelle n°189 avec une superficie de 29,29 ares,

Section 33 - parcelle n°190 avec une superficie de 28,12 ares,

Section 33 - parcelle n°324 avec une superficie de 11,58 ares,

appartenant à :

M. François KEITH 13 rue du Maréchal Foch 67670 Mommenheim

► **FIXE** le prix de l'acquisition des 3 parcelles énoncées ci-dessus à la somme de **3 500 €**

► **CHARGE** le Maire de la conclusion de cet acte devant Me MISCHLER, notaire à Soultz-sous-Forêts.

(approuvé par 17 voix POUR et 1 ABSTENTION : Mme Mathern E.)

Acte rendu exécutoire
après transmission en S/Préfecture
Le 16 juillet 2009
et publication ou notification

Pour extrait conforme
Le Maire,

**Extrait du Procès-verbal
des Délibérations du Conseil Municipal**

Nombre de
Conseillers:
élus : 19
en fonction : 19
présents : 16

Séance du 07 juillet 2009

sous la présidence de M. Francis WOLF
Maire

Présents : M. AMMANN Joseph - M. BIETH Alain - M. GLASSER Arnaud - M. GWISS Jean-Luc - Mme HARTER Simone -
Mme KAPPS Brigitte - M. KLEIN Jeannot - M. KUHN Joseph - Mme LAUSECKER Geneviève - Mme MATHERN
Bernadette - M. MITTELHAEUSER Gérard - M. MULLER Eric - Mme MUNCHENBACH-KELLER Marie-Louise - M.
SCHERER Maurice - Mme SCHNEIDER Béatrice

Absents excusés : M. FLECK André (pouvoir à Mme Lausecker G.) - Mme HEITZ Christine (pouvoir à Mme Schneider B.)

Absente : Mme JAECK Elisabeth

3. Protection Civile - section de Mommenheim : prise en charge de fournitures

Le Maire informe les élus de la nécessité de prendre en charge la fourniture de vêtements pour les membres de la section de Mommenheim de la Protection Civile.

Il s'agit de :

- 19 pantalons pour un montant de 41,50 € TTC l'unité
- 19 polos pour un montant de 24,00 € TTC l'unité
- 19 polaires pour un montant de 52,00 € TTC l'unité
- 19 casquettes pour un montant de 9,50 € TTC l'unité

soit un total de 2 413 € TTC

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

► **DECIDE** d'acquérir les fournitures nécessaires décrites ci-dessus au bon fonctionnement de la section de Mommenheim de l'Association Départementale de Protection Civile pour un montant de 2 413 € TTC auprès de la Société REGAIN Espace d'Entreprises 81100 CASTRES,

► **DECIDE** d'imputer cette dépense d'un montant de 2 413 € à l'article 60628 du budget principal.

(approuvé à l'UNANIMITE)

Acte rendu exécutoire
après transmission en S/Préfecture
Le 16 juillet 2009
et publication ou notification

Pour extrait conforme
Le Maire,

Département
du Bas-Rhin

Commune de MOMMENHEIM

Arrondissement
de Strasbourg-
Campagne

Extrait du Procès-verbal des Délibérations du Conseil Municipal

Nombre de
Conseillers:
élus : 19
en fonction : 19
présents : 16

Séance du 07 juillet 2009

sous la présidence de M. Francis WOLF
Maire

Présents : M. AMMANN Joseph - M. BIETH Alain - M. GLASSER Arnaud - M. GWISS Jean-Luc - Mme HARTER Simone -
Mme KAPPS Brigitte - M. KLEIN Jeannot - M. KUHN Joseph - Mme LAUSECKER Geneviève - Mme MATHERN
Bernadette - M. MITTELHAEUSER Gérard - M. MULLER Eric - Mme MUNCHENBACH-KELLER Marie-Louise - M.
SCHERER Maurice - Mme SCHNEIDER Béatrice

Absents excusés : M. FLECK André (pouvoir à Mme Lausecker G.) - Mme HEITZ Christine (pouvoir à Mme Schneider B.)

Absente : Mme JAECK Elisabeth

4. Présentation du programme pluriannuel des travaux de voirie adopté par la Communauté de Communes de la Région de Brumath

CF : DOCUMENT MIS SUR CLE USB et dans les pochettes des élus

Acte rendu exécutoire
après transmission en S/Préfecture
Le juillet 2009
et publication ou notification

Pour extrait conforme
Le Maire,

Département
du Bas-Rhin

Commune de MOMMENHEIM

Arrondissement
de Strasbourg-
Campagne

Extrait du Procès-verbal des Délibérations du Conseil Municipal

Nombre de
Conseillers:
élus : 19
en fonction : 19
présents : 16

Séance du 07 juillet 2009

sous la présidence de M. Francis WOLF
Maire

Présents : M. AMMANN Joseph - M. BIETH Alain - M. GLASSER Arnaud - M. GWISS Jean-Luc - Mme HARTER Simone -
Mme KAPPS Brigitte - M. KLEIN Jeannot - M. KUHN Joseph - Mme LAUSECKER Geneviève - Mme MATHERN
Bernadette - M. MITTELHAEUSER Gérard - M. MULLER Eric - Mme MUNCHENBACH-KELLER Marie-Louise - M.
SCHERER Maurice - Mme SCHNEIDER Béatrice

Absents excusés: M. FLECK André (pouvoir à Mme Lausecker G.) - Mme HEITZ Christine (pouvoir à Mme Schneider B.)

Absente : Mme JAECK Elisabeth

**5. Voirie d'intérêt communautaire : présentation de la liste établie par la Communauté de
Communes de la Région de Brumath**

CF : DOCUMENT MIS SUR CLE USB

Acte rendu exécutoire
après transmission en S/Préfecture
Le juillet 2009
et publication ou notification

Pour extrait conforme
Le Maire,

**Extrait du Procès-verbal
des Délibérations du Conseil Municipal**

Nombre de
Conseillers:
élus : 19
en fonction : 19
présents : 16

Séance du 07 juillet 2009

sous la présidence de M. Francis WOLF
Maire

Présents : M. AMMANN Joseph - M. BIETH Alain - M. GLASSER Arnaud - M. GWISS Jean-Luc - Mme HARTER Simone -
Mme KAPPS Brigitte - M. KLEIN Jeannot - M. KUHN Joseph - Mme LAUSECKER Geneviève - Mme MATHERN
Bernadette - M. MITTELHAEUSER Gérard - M. MULLER Eric - Mme MUNCHENBACH-KELLER Marie-Louise - M.
SCHERER Maurice - Mme SCHNEIDER Béatrice

Absents excusés: M. FLECK André (pouvoir à Mme Lausecker G.) - Mme HEITZ Christine (pouvoir à Mme Schneider B.)

Absente : Mme JAECK Elisabeth

6. Avenant n°2 à la convention de transfert entre le S.D.I.S. et la Commune de Mommenheim

Le Maire informe les élus que par délibération du 2 juin 2009, le Bureau du S.D.I.S. a approuvé les termes de l'avenant n°2 concluant à la mise à jour de l'annexe n°5 de la convention de transfert en vigueur entre le S.D.I.S et la Commune de Mommenheim.

Cette mise à jour de l'annexe n°5 consiste en la cessation de la prise en charge par le S.D.I.S. de la ligne téléphonique du dépôt incendie de Mommenheim.

Une analyse des consommations a démontré l'inutilité opérationnelle de cette ligne téléphonique.

Le Maire indique que cette ligne sera résiliée sauf si la Commune fait part avant le 1^{er} août 2009 de sa volonté de la reprendre à son compte.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- ▶ **AUTORISE** le Maire à signer l'avenant n°2 à la convention de transfert du Service d'Incendie et de Secours de la Commune de Mommenheim vers le Service Départemental d'Incendie et de Secours signée le 18 septembre 2001,
- ▶ **DECIDE** de reprendre pour le compte de la Commune de Mommenheim la ligne téléphonique n°03.88.51.67.78. correspondant à la ligne du dépôt incendie de Mommenheim,
- ▶ **CHARGE** le Maire de l'ensemble des formalités à effectuer auprès du S.D.I.S. et de l'opérateur pour la reprise de cet abonnement.

(approuvé à l'UNANIMITE)

Acte rendu exécutoire
après transmission en S/Préfecture
Le 16 juillet 2009
et publication ou notification

Pour extrait conforme
Le Maire,

**Extrait du Procès-verbal
des Délibérations du Conseil Municipal**

Nombre de
Conseillers:
élus : 19
en fonction : 19
présents : 16

Séance du 07 juillet 2009

sous la présidence de M. Francis WOLF
Maire

Présents : M. AMMANN Joseph - M. BIETH Alain - M. GLASSER Arnaud - M. GWISS Jean-Luc - Mme HARTER Simone -
Mme KAPPS Brigitte - M. KLEIN Jeannot - M. KUHN Joseph - Mme LAUSECKER Geneviève - Mme MATHERN
Bernadette - M. MITTELHAEUSER Gérard - M. MULLER Eric - Mme MUNCHENBACH-KELLER Marie-Louise - M.
SCHERER Maurice - Mme SCHNEIDER Béatrice

Absents excusés : M. FLECK André (pouvoir à Mme Lausecker G.) - Mme HEITZ Christine (pouvoir à Mme Schneider B.)

Absente : Mme JAECK Elisabeth

**7. Extension des compétences de la Communauté de Communes de la Région de Brumath :
lecture publique**

En application de l'article L.5211-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, le transfert de compétence est décidé par délibérations concordantes du Conseil de Communauté et des Conseils Municipaux.

Le Conseil Municipal de chaque commune membre dispose d'un délai de trois mois, à compter de la notification au Maire de la Commune de la délibération du Conseil de Communauté pour se prononcer sur le transfert proposé. A défaut de délibération dans ce délai, sa décision est réputée favorable.

La décision de transfert de compétence est subordonnée à l'accord des conseils municipaux dans les conditions de majorité qualifiée (2/3 au moins des conseils municipaux des communes représentant plus de la moitié de la population totale de celles-ci, ou la moitié au moins des conseils municipaux des communes représentant les deux tiers de la population).

Le transfert de compétence est prononcé par arrêté du Préfet.

Le Conseil de Communauté s'est prononcé sur le transfert de la compétence lecture publique par délibération du 28 mai 2009. Par courrier du 08 juin 2009, le Président de la Communauté de Communes a notifié cette délibération aux Maires de chacune des communes membres.

Au vu de ce qui précède, je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

Le Conseil Municipal,

VU les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment celles des articles L.5214-1 et suivants ainsi que celles de l'article L.5211-17,

VU la délibération du Conseil de Communauté en date du 28 mai 2009, approuvant le transfert de la compétence lecture publique à la Communauté de Communes,

Considérant que le développement de la lecture publique constitue un enjeu majeur pour la Communauté de Communes de la Région de Brumath,

Considérant que le développement de la lecture pourra se faire par la création d'une médiathèque intercommunale, tête de pont, la gestion et l'animation d'un réseau intercommunal de bibliothèques

après en avoir délibéré,

Mise en forme : Puces et numéros

Mise en forme : Puces et numéros

► **APPROUVE** le transfert de la « compétence lecture publique » à la Communauté de Communes selon les modalités suivantes :

La Communauté de Communes définit, coordonne, organise et gère le service public de la lecture publique sur son territoire en mettant en œuvre :

- la construction, l'aménagement, l'entretien et le fonctionnement de la médiathèque intercommunale, tête de réseau, à Brumath,
- l'aménagement, l'entretien et le fonctionnement des bibliothèques et points lectures existants (Brumath, Donnenheim, Mommenheim, Olwisheim) et/ou à créer dans le cadre du Plan de développement de la lecture publique...
- la mise en place, la gestion et l'animation du réseau de lecture publique et du réseau de bénévoles,
- la programmation et la mise en œuvre d'animations visant à développer la lecture publique.

Mise en forme : Puces et numéros

► **APPROUVE** la modification des statuts de la Communauté de Communes telle que présentée ci-dessus (extension des compétences optionnelles),

► **APPROUVE** les conditions financières de ce transfert exposées dans le rapport de présentation,

► **CHARGE** le Maire de notifier la présente délibération au Président de la Communauté de Communes de la Région de Brumath et à Monsieur le préfet de la Région Alsace, Préfet du Bas-Rhin,

Mise en forme : Puces et numéros

► **CHARGE** le Maire de toutes les mesures nécessaires en vue de l'exécution de la présente délibération.

*(approuvé par 16 voix POUR et 2 ABSTENTIONS :
Mme Lausecker G., M. Fleck A.)*

Acte rendu exécutoire
après transmission en S/Préfecture
Le 16 juillet 2009
et publication ou notification

Pour extrait conforme
Le Maire,

Département
du Bas-Rhin

Commune de MOMMENHEIM

Arrondissement
de Strasbourg-
Campagne

Extrait du Procès-verbal des Délibérations du Conseil Municipal

Nombre de
Conseillers:
élus : 19
en fonction : 19
présents : 16

Séance du 07 juillet 2009

sous la présidence de M. Francis WOLF
Maire

Présents : M. AMMANN Joseph - M. BIETH Alain - M. GLASSER Arnaud - M. GWISS Jean-Luc - Mme HARTER Simone -
Mme KAPPS Brigitte - M. KLEIN Jeannot - M. KUHN Joseph - Mme LAUSECKER Geneviève - Mme MATHERN
Bernadette - M. MITTELHAEUSER Gérard - M. MULLER Eric - Mme MUNCHENBACH-KELLER Marie-Louise - M.
SCHERER Maurice - Mme SCHNEIDER Béatrice

Absents excusés : M. FLECK André (pouvoir à Mme Lausecker G.) - Mme HEITZ Christine (pouvoir à Mme Schneider B.)

Absente : Mme JAECK Elisabeth

8. Informations sur les travaux de réhabilitation de la salle socio-éducative avec adjonction d'un bloc sanitaire sise 18 rue du Général de Gaulle

Le Maire informe les élus des lots établis pour le marché de travaux de réhabilitation de la salle socio-éducative avec adjonction d'un bloc sanitaire :

Lot 1 : Gros Œuvre

Lot 2 : Assainissement

Lot 3 : Récupération d'eau de pluie

Lot 4 : Elévateur pour personnes à mobilité réduite

Lot 5 : Sanitaires

Lot 6 : Menuiserie Intérieure

Lot 7 : Menuiserie Extérieure

Lot 8 : Etanchéité

Lot 9 : Plâtrerie

Lot 10 : Peintures Intérieures

Lot 11 : Ravalement et Peintures Extérieures

Lot 12 : Chape

Lot 13 : Carrelage

Lot 14 : Garde corps

Lot 15 : Cuisine Professionnelle

Lot 16 : Electricité

Lot 17 : Cloison Sanitaire

Le lot 18 qui correspond à l'aménagement d'un bar n'a pas été chiffré à ce jour.

Il précise qu'à la suite de la publicité effectuée dans les DNA du 16 juin 2009 et les Affiches du Moniteur du 12 juin 2009, plus de 60 entreprises ont proposé une offre de prix.

Ces offres lui ont été présentées le 06 juillet 2009 par le maître d'oeuvre, M. Antoine Frommweiler. Après analyse, il est apparu plus judicieux de réunir les lots n°1, n°2 et n°3 en un seul lot ainsi que les lots n°10 et n°11 et les lots n°12 et n°13.

Le Maire présente à l'assemblée le montant des différentes propositions par lot.

Le conseil Municipal, après en avoir délibéré :

► **AUTORISE** le Maire à retenir l'entreprise de son choix pour chaque lot dans la limite budgétaire maximale HT suivante :

Lot 1 (gros œuvre) + lot 2 (assainissement) + lot 3 (récupération d'eau de pluie) : 47 000 €

Lot 4 (élevateur pour personnes à mobilité réduite): 16 000 €

Lot 5 (sanitaires) : 17 000 €

Lot 6 (menuiserie intérieure) : 13 000 €

Lot 7 (menuiserie extérieure) : 5 300 €

Lot 8 (étanchéité): 10 000 €

Lot 9 (plâtrerie) : 9 000 €

Lot 10 (peintures intérieures) + lot 11 (ravalement et peintures extérieures): 6 500 €

Lot 12 (chape) + lot 13 (carrelage) : 17 000 €

Lot 14 (garde coprs): 8000 €

Lot 15 (cuisine professionnelle): 19 000 €

Lot 16 (électricité): 8 000 €

Lot 17(cloison sanitaire): 7 000 €

► **AUTORISE** le Maire à signer le marché avec l'entreprise retenue pour chaque lot.

(approuvé à l'UNANIMITE)

Acte rendu exécutoire
après transmission en S/Préfecture
Le 16 juillet 2009
et publication ou notification

Pour extrait conforme
Le Maire,